



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 82351

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les nouveaux compteurs électriques « communicants », qui devront être installés même si les compteurs actuels sont en parfait état de marche. En effet, ces nouveaux compteurs, rendus obligatoires par une directive européenne de 2006, devraient officiellement permettre aux ménages de mieux maîtriser leur consommation en agissant sur différents paramètres suivant les saisons, la météo, la température ou l'occupation du domicile. Selon Électricité Réseau Distribution France, le chantier du renouvellement des compteurs en France devrait coûter entre quatre et cinq milliards d'euros. La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies envisage plutôt un montant de huit à neuf milliards d'euros. Dans tous les cas, ce coût sera intégralement pris en charge par les usagers. De plus, les nouveaux compteurs déjà installés ne semblent pas tous fonctionner correctement. Les témoins interrogés par un quotidien national mettent en cause la manière un peu « rustre » dont s'est passée l'installation, mais se plaignent également des coupures incessantes, car la sensibilité plus forte du compteur n'autorise pratiquement aucun dépassement de la puissance préétablie, obligeant l'utilisateur à l'augmenter et donc à payer plus cher. Interrogé par le même journal, le président d'un syndicat intercommunal d'énergie déplore que l'installation des compteurs intelligents précède la remise en état d'un réseau qu'il estime trop vétuste. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour que les usagers ne soient pas pénalisés par l'installation des nouveaux compteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82351

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7136

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)